

## MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 13 février 2018, à 19h00.

<b>Présents :</b>	Le maire	Tom Arnold
	Les conseillères :	Natalia Czarnecka Manon Jutras
	Les conseillers :	Ron Moran Denis Fillion Serge Bourbonnais Marc André Le Gris
	Secrétaire-trésorier par intérim	Marc Montpetit
<b>Absent :</b>	Le directeur général :	Jean-François Bertrand

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h10 par Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

#### 2018-02-20 Résolution Désignation d'un secrétaire-trésorier par intérim

Le conseil procède à la nomination de Monsieur Marc Montpetit à titre de secrétaire-trésorier par intérim

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 2018-02-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié à savoir :

#### **Report des points suivants à une séance ultérieure.**

- 5.6 Personnel temporaire pour le fonctionnement des bibliothèques.
- 5.7 La facture numéro 870664 au montant de 3 034,96 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Nortrax Québec Inc. pour les travaux de renforcement du pont Boucher;
- 6.1 Autorisation de payer la facture de la réparation du système de freinage de la niveleuse.

#### **Ajout des points suivants :**

- 10.1 Demande d'aide financière de la part du Club de l'Âge d'Or du Canton de Grenville
- 11.1 Résolution Suspension sans traitement d'un salarié
- 11.2 Résolution Suspension avec traitement d'un salarié

Adopté à l'unanimité.  
Le maire s'abstient de voter

**2018-02-22 Résolution Adoption des procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2018**

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2018-02-23 Résolution Adoption des procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2018 à 19h.**

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2018 à 19h soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2018-02-24 Résolution Adoption des procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2018 à 20h.**

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2018 à 20h soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS**

Le maire aimerait remercier les personnes présentes à la fête du 100<sup>ième</sup> de Calumet. Il aimerait aussi remercier pour l'aide à l'organisation de la fête les personnes suivantes :  
Sébastien Gros – Yvon Maher - Candace Robinson – Erin Robinson – Sylvie Pronovost – Jacques Charbonneau – Gabriel Garcia – Madame Racine – et Maude Marcaurette pour la coordination de l'événement.

**FINANCES ET ADMINISTRATION**

**2018-02-25 Approbation des comptes à payer au 31 janvier 2018**

Le conseil municipal approuve le paiement des comptes énumérés sur la liste suggérée au 31 janvier 2018 au montant de 275,764.72\$.

Le directeur général doit attester qu'il y a les crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2018-02-26 Utilisation des compensations 2017 du MTQ en vertu du PAERRI**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 405 893 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, , il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu et adopté que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments

des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2018-02-27 Dépôt des déclarations relatives à la liste des donateurs et au rapport de dépenses des candidats à l'élection générale du 5 novembre 2017.**

Le secrétaire-trésorier atteste que tous les candidats à l'élection générale du 5 novembre 2017, ont remis leur déclaration relative à la liste des donateurs et au rapport de dépenses des candidats dans les délais prescrits par la Loi. Le conseil prend acte du dépôt, par le secrétaire-trésorier, desdites déclarations relatives à la liste des donateurs et au rapport de dépenses des candidats à l'élection générale du 5 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2018-02-28 Résolution Adoption du règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux**

ATTENDU la teneur de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* quant à l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé à la suite d'une élection générale;

ATTENDU que le projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Marc-André Le Gris lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que soit adopté le règlement numéro RA-301-01-2018

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2018-02-29 Résolution Nomination d'une élue responsable des questions familiales**

CONSIDÉRANT que les actions 198 et 199 de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, intitulée « Ensemble, façonnons l'avenir », précise spécifiquement le souhait du conseil de la MRC de s'investir dans le programme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) et de se doter d'une politique familiale municipale (PFM);

CONSIDÉRANT que lors des séances ordinaires tenues le 8 mai 2013 et le 12 mars 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement les résolutions numéro 13-05-205 et 14-03-102 visant à déposer auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes de soutien MADA et PFM afin de doter la MRC et ses neuf municipalités constituantes d'une politique de la famille et des aînés;

CONSIDÉRANT que dans des lettres datées du 19 septembre 2013 et du 22 août 2014, les ministres, monsieur Réjean Hébert et madame Francine Charbonneau, informaient la MRC d'Argenteuil que les demandes avaient été accueillies favorablement;

CONSIDÉRANT qu'un premier protocole d'entente fut signé entre la MRC d'Argenteuil et le ministère de la Santé et des Services sociaux le 16 décembre 2013 (MADA), et un second entre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et le ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT qu'à ses séances ordinaires du 11 mars 2014 et du 10 juin 2014, le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté les résolutions numéro 2014-03-81 et 2014-06-180, visant à adhérer aux démarches régionales MADA et PFM et à nommer un ou des élu(s) responsable des questions Familles et Aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté les fondements de la politique régionale de la famille et des aînés ainsi que le plan d'action local (2016-2019) en découlant le 10 mai 2016 (résolution 2016-05-115)

CONSIDÉRANT que le mandat du conseiller Daniel Gauthier qui avait été désigné responsable des questions familles/aînés, se terminait le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de redésigner un élu responsable du dossier afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action local 2016-2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu de désigner la conseillère Natalia Czarnecka au poste de responsable des questions familles/aînés pour un mandat de deux (2) ans débutant le 14 février 2018 et se terminant le 11 février 2020.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

#### **2018-02-30 Autorisation de paiement des factures de plus de 3 000,00\$**

CONSIDÉRANT qu'au règlement RA-207-02-2017 il est indiqué que toutes dépenses de plus de 3 000,00\$ doit faire l'objet d'une autorisation du conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Serge Bourbonnais et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes :

- la facture numéro 7081703266 au montant de 3 945,03 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Colacem Canada pour l'achat de sable d'hiver;
- la facture numéro 7081703369 au montant de 3 701,34 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Colacem Canada pour l'achat de sable d'hiver;
- la facture numéro 139964 au montant de 3 189,53 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Compass Minerals pour l'achat de sel à glace en vrac;
- la facture numéro 166799 au montant de 3 152,96 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Compass Minerals pour l'achat de sel à glace en vrac;
- la facture numéro 166821 au montant de 3 266,94 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Compass Minerals pour l'achat de sel à glace en vrac;
- la facture numéro 217062 au montant de 4 085,08 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Grand Maison pour l'achat de diesel;
- la facture numéro 218563 au montant de 4 207,59 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Grand Maison pour l'achat de diesel;
- la facture numéro 219076 au montant de 4 664,29 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Grand Maison pour l'achat de diesel;
- la facture numéro 308789 au montant de 6 188,53 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Les Machineries St-Jovite Inc. pour les réparations du véhicule de déneigement no. 26;
- la facture numéro 2017-000755 au montant de 13 574,96 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par la MRC d'Argenteuil pour les travaux facultatifs de voirie effectués par le service de génie civil de la MRC au cours de l'année 2017;
- la facture numéro 622 au montant de 6 074,51 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Transport Heatlie pour l'achat de sable d'hiver;

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

#### **TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### **2018-02-31 Dépôt du bilan annuel sur la qualité de l'eau potable 2017**

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire trésorier par intérim du bilan annuel sur la qualité de l'eau potable 2017 du réseau d'aqueduc du Secteur Calumet, qui fait partie des exigences décrites à l'article 53.3 du règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40).

**2018-02-32 Résolution Adoption du règlement numéro RU-902-10-2017 aux fins de revoir les usages autorisés dans la zone AF-03**

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* et que les articles du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et les grilles des spécifications en faisant partie ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 afin d'assurer la concordance entre son règlement de zonage et le plan d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal désire retirer toutes activités extractives de la zone AF-03;

ATTENDU que le 1<sup>er</sup> projet de règlement RU-902-10-2017 a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement a été tenue le 8 janvier 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU que le second projet de règlement RU-902-10-2017 a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu d'adopter le règlement de zonage numéro RU-902-10-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 aux fins de retirer de la zone AF-03 la classe d'usage Industrie d'extraction et d'exploitation (I3) comme usage autorisé.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2018-02-33 Résolution Adoption du règlement de zonage numéro RU-902-07-2-2017 aux fins d'inclure des dispositions concernant la location à court terme (résidence de tourisme)**

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* et que les articles du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et les grilles des spécifications en faisant partie ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU l'avis de non-conformité émis le 22 novembre 2017 par la MRC d'Argenteuil en regard au règlement RU-902-07-2017;

ATTENDU l'article 137.4.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*;

ATTENDU que le 1<sup>er</sup> projet de règlement RU-902-07-2-2017 a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2017;

ATTENDU la modification apportée à la suite de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement, laquelle a été tenue le 8 janvier 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU que le second projet de règlement RU-902-07-07-2-2017 a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2018;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu d'adopter le règlement de zonage numéro RU-902-07-2-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'inclure de nouveaux termes et définitions dans le chapitre concernant la terminologie, d'inclure des dispositions concernant la location à court terme.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2018-02-34 Dépôt du certificat de demande de participation à un référendum second projet de règlement RU-902-10-2017**

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire trésorier du certificat de demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RU-902-10-2017.

**2018-02-35 Dépôt du certificat de demande de participation à un référendum second projet de règlement RU-902-07-2-2017**

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire trésorier du certificat de demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RU-902-07-2-2017.

**2018-02-36 Résolution Adoption du projet de règlement numéro RU-902-11-2018 aux fins de soustraire l'abattage d'arbre non commercial à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour les zones hors périmètres urbains**

Le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage numéro RU-902-11-2018 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 aux fins d'abroger l'obligation de demande certificat d'autorisation pour l'abattage des arbres.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**LOISIRS ET CULTURE**

**2018-02-37 Demande d'aide financière de la part du Club de l'Âge d'Or du Canton de Grenville**

ATTENDU que le club d'âge d'Or de Grenville a présenté une demande d'aide financière et que les besoins ne sont pas encore tous spécifiquement identifiés;

Attendu que le club d'âge d'Or désire offrir plusieurs services et activités qui seront bénéfiques pour les citoyens du Canton de Harrington et de Grenville-sur-la-Rouge;

ATTENDU que le club d'âge d'Or a besoin de liquidités afin de poursuivre ses activités;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge entend déboursier une aide financière équivalente à celle que la Municipalité du Canton de Harrington offrira;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que le conseil octroie un montant de 2 500 \$ au club d'Âge d'Or de Grenville afin de combler les besoins exprimés auprès du conseil au cours des derniers mois.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **2018-02-38    Résolution    Suspension sans traitement d'un salarié**

ATTENDU QUE la municipalité, suite à certaines vérifications, a procédé à une suspension sans traitement d'un salarié municipal, soit du 31 janvier 2018 au 2 février 2018 inclusivement;

ATTENDU QUE la municipalité a notifié son intention au salarié par lettre en date du 30 janvier 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport du chef du conseil, est d'avis qu'il y avait lieu d'imposer une suspension disciplinaire de trois (3) jours ouvrables;

ATTENDU QUE cette mesure est imposée uniquement à l'égard des faits consacrés à la lettre du 30 janvier 2018, sans égard aux mesures ultérieures qui pourraient être prises en regard des faits sur lesquels la municipalité doit compléter ses vérifications;

ATTENDU QUE les manquements constatés par la Municipalité et consacrés à la lettre du 30 janvier 2018, le conseil municipal, après réflexion, en vient à la conclusion suivante:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ron Moran que le conseil ratifie la suspension sans traitement de l'employé municipal pour une période de trois (3) jours ouvrables du 31 janvier 2018 au 2 février 2018;

Adoptée à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

### **2018-02-39    Résolution    Suspension avec traitement d'un salarié**

ATTENDU QUE la municipalité, suite à certaines vérifications, a procédé à une suspension avec traitement d'un salarié municipal, à partir du 12 février 2018;

ATTENDU QUE la municipalité a notifié son intention au salarié par lettre en date du 30 janvier 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport du chef du conseil, est d'avis qu'il y avait lieu d'imposer une suspension avec traitement;

ATTENDU QUE cette mesure est imposée uniquement à l'égard des faits consacrés à la lettre du 12 février 2018, sans égard aux mesures ultérieures qui pourraient être prises en regard des faits sur lesquels la municipalité doit compléter ses vérifications;

ATTENDU QUE les manquements constatés par la Municipalité et consacrés à la lettre du 12 février 2018, le conseil municipal, après réflexion, en vient à la conclusion suivante:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ron Moran que le conseil ratifie la suspension avec traitement du salarié municipal pour une période indéfini;

Adoptée à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS**

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-02-40 Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que la présente séance soit levée à 20h20.

Adopté à l'unanimité

---

Tom Arnold  
Maire

---

Marc Montpetit  
Secrétaire-trésorier par intérim